

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 2 décembre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°10

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémie NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cession d'une portion de parcelle sise Impasse Antoine Soulier

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que Monsieur Alexandre BELLONIE, domicilié impasse Antoine Soulier à TULLE, (parcelle BS 455, anciennement BS 195), occupe actuellement une portion de parcelle autour de son habitation appartenant au domaine privé de la commune de Tulle (parcelle BS 453, anciennement BS 314),
- Considérant que cette portion de parcelle fait partie du terrain que Monsieur BELLONIE entretient au même titre que l'ensemble de sa propriété et qu'il a engagé des travaux visant à aménager sa voie d'accès,
- Considérant qu'un géomètre a été mandaté, aux frais du tiers et en accord avec la commune de Tulle, afin de régulariser cette situation et que le cadastre soit mis à jour pour correspondre à la réalité du terrain,
- Vu le plan ci-annexé
- Vu l'avis des Domaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide de céder au prix de 700 € la parcelle de terrain, cadastrée BS 453, sise Impasse Antoine Soulier au profit de Monsieur Alexandre BELLONIE

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette cession.

3 - Précise que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "VERGNE". It is crossed out with a large blue X.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 04 DEC. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 04 DEC. 2025

D10 - 02122025

Département : CORRÈZE
Commune : TULLE
 Section : BS - Numéros : 195 et 314
 Adresse : 10 impasse Antoine Soulier
PLAN DE DIVISION
 Échelle : 1/250e
 Propriétés de M. Alexandre BELLONIE
 et de la Commune de TULLE



Légende :

- Bonne OGE nouvelle
- Bonne OGE existante
- Bonne pierre existante
- Limite objets d'un barrage contradictoire
- Application cadastrale : limite figurative sans valeur juridique
- Nouvelle limite cadastrale à créer

- A Propriété de M. Alexandre BELLONIE
- B Partie cédée par la Commune de TULLE à M. Alexandre BELLONIE
- C Superficie A + B = 7036ca + 6099ca = 1435m²
- D Partie conservée par la Commune de TULLE
- E Contenance cadastrale : 2ha05d05ca

BS n°314

BS n°164

Impasse Amédée Soulier
BS n°168

BS n°182

BS n°1089

Dossier n° : 257080



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILS VALORISATION SOUTIEN

Départementale

Route

Névé effectué le 27/03/2025 - DVPC n° 2224X
Réalisation géodésique RGPD - Projection Lambert CGRS (par méthode GNSS)

Signature du responsable :

MESURES
GÉOMÈTRES EXPERTS
Société Générale Immobilière
Séjourné 1900 TULLE
05 55 26 61 50
tulle@mesures.expert
www.mesures.expert



MESURES
GÉOMÈTRES EXPERTS
Société Générale Immobilière
Séjourné 1900 TULLE
05 55 26 61 50
tulle@mesures.expert
www.mesures.expert

Date	Réalisé par	Responsable
02/09/2025	M. FRACCETTI	M. FRACCETTI

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

[Secteurs 5, 6, 12 è 13 renvoyées à l'Administrateur]

SITUATION ANCIENNE

PREIFXE : 000

SITUATION ANCIENNE		P <small>R<small>E</small>I<small>F</small>X<small>E</small> : 000</small>		SITUATION NOUVELLE	
SECTION N <small>o</small> DE PLAN	CONTENANCE	SECTION	CONTENANCE	SECTION	CONTENANCE
2	ha 3 . 4	2	ha 3 . 4	2	ha 3 . 4
BS *96	7 . 45	A	Y. Alexandre BELLONE	6	7 . 35
		B	M. Alexandre BELLONE	6	7 . 35
		C	Commune de TULLE	2	45 . 45
				Total:	12 . 44
					21073
					÷ 180
					21253
					⇒ 80 = 9

CALCULS AUPRÈS ET
COMPENSATIONS DES RÉSULTATS

Plans

Graph

Contours

(1) La personne habilitée à établir le document doit l'identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

TOTAL	2	19	88
TOTAL	2	19	80

TOTAL



Direction Générale des Finances Publiques

Le 09/10/2025

Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

31 rue Montmailler
87043 LIMOGES CEDEX

Courriel : ddfip87.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Didier TINARD

M le Maire de la commune de TULLE

Courriel : didier.tinard@dgfip.finances.gouv.fr

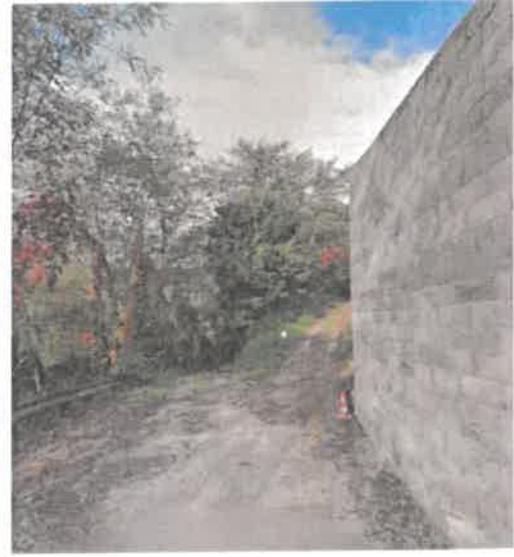
Téléphone : 06 20 77 25 33

Réf OSE : 2025-19272-68929

RAPPORT D'ÉVALUATION

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr.



Nature du bien : terrain

Adresse du bien : Impasse Antoine Soulier – 19000 TULLE

Valeur vénale : 700 € assorti d'une marge d'appréciation de 10 %.